



Possibilité d'effectuer un mini-stage en lycée pour des élèves de 3è

publié le 08/12/2021



Possibilité d'effectuer un mini-stage en lycée pour des élèves de 3è

Les proviseurs des lycées et lycées professionnels organisent des mini-stages dans leur établissement afin de permettre aux élèves de 3è qui en éprouveraient le besoin de s'informer et de découvrir leurs formations.

durée du mini-stage : entre 2 heures et une demi-journée.

Les élèves intéressés doivent se renseigner auprès de leur professeur principal.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.